



## Arrêté de circulation pour empiètement sur la chaussée

**Le Maire de la Commune de 33570 – Lussac,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 19 janvier 2024 de la Société REVÊTEMENTS DURET SOLS,

**CONSIDÉRANT** que la livraison au collège de Lussac aura lieu le Mercredi 24 Janvier 2024 pour la journée,

**CONSIDÉRANT** que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence du camion de livraison sur une partie de la chaussée,

### ARRETE

**Article 1** – Dans le cadre de la livraison du collège, un empiètement sur chaussée sera effectué sur l'Avenue de Verdun le Mercredi 24 Janvier 2024 pour la journée.

**Article 2** – Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction du stationnement de droit.

**Article 3** – La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

**Article 4** – Ampliation du présent arrêté sera adressée pour application à :

- Monsieur le Responsable de la Commune, élu à la voirie ;
- Monsieur le Représentant de la Société REVÊTEMENTS DURET SOLS ;
- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de LIBOURNE

Fait à LUSSAC, Le 16/01/2024

Le Maire,  
Dorothée BRETON



Publié le :	22 JAN. 2024
Notifié le :	

Ville de Lussac / Arrêtés du Maire